# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Chaoual 1444
28 Avril 2023

N° 51

39ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Constitution de Sociétés**
Sociétés communautaires ..... **1066**
**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1068**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce ..... **1074**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1077**
Homologation de résolutions ..... **1077**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1077**
Avis aux créanciers ..... **1084**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1085**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **1095**
**Divers**
Avis au public ..... **1095**

# *CONSTITUTION DE SOCIETES*

## Sociétés communautaires

**Constitution d'une société communautaire**

- Le nom de l'entreprise : L'entreprise privée locale Capsa Propre pour le recyclage et la valorisation des déchets

- Type d'entreprise : locale

- Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

- Adresse du siège social : Sidi Ahmed Zarrouk, Gafsa

-Objet de l'entreprise : recyclage et valorisation des déchets à travers :

* Collecte et évacuation des déchets

* Tri des déchets

* Recyclage des déchets (plastique, carton, verre, cuivre, fer, résidus agricoles ...)

* Valorisation des déchets

- Durée de la société : 99 ans

- La date de dépôt des statuts de la société au Tribunal de Première Instance de Gafsa le 03/04/2023 sous le numéro 3380

- Le domaine juridique : 50 actions correspondant à 10 000 dinars, à libérer immédiatement et à répartir entre ceux qui désirent apporter leur contribution à raison d'une part pour chaque personne, telle que stipulée au chapitre 6 des Dispositions générales de la première partie du Décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées En cas de dépassement du nombre spécifié, notification lui sera faite par notaire exécutant et de nouvelles actions seront ajoutées au capital de la société.

La souscription dans la société est ouverte par l'achat d'actions spécifiques avec 50 actions, la valeur d'une action est de 200 dinars, à compter de la date du 08/05/2023 jusqu'au 22/6/2023, en référence au cachet anticipé en le formulaire de souscription totale avant l'expiration du délai susvisé, puis la convocation à l'assemblée générale constitutive.

- Numéro de compte Bancaire : BNA Gafsa : 03800034032105262108.

Fondateurs :

Wahiba Mel Gafsa sud 25834466

Afef Abada Gafsa sud 94862548

Houyem Ounis Gafsa sud 97770001

Monia Zaghdaud Gafsa sud 95434615.

2023R00961SODB1

---

**Constitution d'une société communautaire Locale :**

**"Agriculture Majoura"**

- Nom de la Société : "Agriculture Majoura"

- Type de l'entreprise : " Citoyenne Locale"

- Le montant du capital souscrit de la société : Dix mille (10 000) dinars

- L'adresse du siège social : Cité Majoura, Sened - Gafsa

- Objet de l'entreprise : Elevage maraîcher et animal

- Durée de la société : 99 ans

- La date de dépôt du statut auprès du Tribunal de Première Instance de Gafsa : le 4 avril 2023 et enregistrée sous le numéro : 3382

- Domaine juridique : Un nombre de 50 actions correspondant à 10 000 dinars sera libéré immédiatement et distribué à ceux qui souhaitent contribuer à raison d'une part pour chaque personne tel que stipulé à l'article 6 du décret présidentiel n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises communautaires Locales, et en cas de dépassement du nombre prévu, une notification lui incombe par l'intermédiaire d'une justice d'exécution.

- Une convocation à l'assemblée générale constitutive aura lieu le 4 mai 2023. La convocation se fera par publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, avec annonce affichée au siège de la délégation.

- Fondateurs :

Ridha Benaïssa : 22102503

Ramadan Benhamed : 20851854

Yassine Benhamed : 97031706

- Date de lancement de l'abonnement : le 20 avril 2023

- L'agence bancaire dans laquelle seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Nationale Agricole, agence Sened.

2023R00968SODB1

---

**Constitution d'une société communautaire locale**

- La société communautaire locale de la culture et des médias : Zarzis Dreaming

- Le montant du capital souscrit de la société : 10 .000 DT

- Adresse du siège social : 2ème Etage, Immeuble el hefi - Rue 20 mars -Zarzis

- Activités de la société :

* Publication d'un magazine mensuel versions papiers et numérique

* Création d'une radio web et radio à ondes

* Création et exploitation d'un complexe culturel - Le délai prescrit de la société : 99 ans

- Date du dépôt du statut constitutionnel de la société au tribunal de première instance de Médenine : le 12/4/2023 sous le N°3.

- Le nombre d'actions à souscrire : 100 actions à raison de 100 dinars l'action.

- La période ouverte à la souscription : de 25/4/2023 au 9/5/2023

- Les fondateurs :

* Liheouel Mourad CIN n°05069879

* Atia Mouna CIN n°13427473

* Mazouzi Daou CIN n°03566443

* Drine Mohsen CIN n°03592774

* Ghannay Ines CIN n°09102746

* Mansouri Souad CIN n°13438273

* Said Fares CIN n°08635225.

2023R00978SODB1

---

**Constitution d'une Société citoyenne Locale**

Bulletin d'information

Dénomination de la Société : Société Citoyenne Locale Zian Transport et Service Zarzis

Type de la société : Locale

Montant du capital souscrit : 10.000DT

Adresse du siège social : Rue 20 Mars Immeuble Hafi Deuxième étage Bureau des Sociétés Privées 4170 Zarzis

Objet de la société :

- Transport des Employés et Création d'emploi

- Transport touristique

- Transport des Marchandises

- Organisation des voyages

Création d'une Ligne Commerciale Maritime au port de Zarzis.

Durée de la Société : 99 ans

Date du dépôt du projet de statut type : 05-04-2023 auprès du Tribunal de Première Instance de Médenine sous le n°02.

Le Nombres des parts à souscrire en espèces et le montant à payer actuellement : 100 parts; 10.000 DT.

Valeur dénommée des parts qui seront rendues : 100 DT pour chaque part.

Nom l'établissement Bancaire dans lequel sera déposés les montants provenant de la souscription :

La Banque Nationale Agricole Zarzis.

Identifiant unique : 03051183032100001669

Délai ouvert pour la souscription : du 25 Avril au 9 Mai avec la possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration du délai indiqué.

Les méthodes d'invitation pour l'assemblée générale de création et le lieu :

Après la souscription totale, une invitation pour l'assemblé générale de création le 13 Mai à la salle des réunion à la Pêche Maritime.

Les fondateurs :

Miladi Bessem : Réside à Zarzis

Chaftar Ramzi : Réside à Zarzis

Dahech Noureddine : Réside à Zarzis

Aouida Ridha : Réside à Zarzis

Mojaat Mohamed Ali : Réside à Zarzis

Krisaane Fatma : Réside à Zarzis

Jertila Mabrouka : Réside à Zarzis

Lahiouel Bessma : Réside à Zarzis

Chelbi Fatma : Réside à Zarzis

Daabak Meriam : Réside à Zarzis

Mokrani Manel : Réside à Zarzis

Saafi Seddik : Réside à Zarzis.

Les personnes souhaitant participer à la création de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen du formulaire de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

Téléphone : 24.049.637 54.993-128

2023R00979SODB1

---

**Constitution d'une société citoyenne locale**

Dénomination de la société à constituer : Société citoyenne Borj Khadija pour la promotion culturelle et touristique.

Type de la société : locale

Montant du capital requis pour la souscription : Cent mille Dinars (100 000,000 D.T)

Adresse du siège social : 4 rue du Maroc 5170 la Chebba, Mahdia.

Objet de la société : Création d'un village touristique comprenant un musée pour la ville de la Chebba et une salle pour les produits artisanaux et agro-alimentaires, une salle pluridisciplinaire, un hôtel, un restaurant, un café, une salle de fêtes et une agence de voyages.

Durée fixée pour la société : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de création : le 11 avril 2023 au siège du Tribunal de Première Instance de Mahdia sous le n°03/2023.

Nombre de parts à souscrire et leur valeur en DT ainsi que le montant à verser à l'immédiat : 100 parts de mille dinars (1 000,000 D.T) et d'une valeur totale de cent mille Dinars (100 000,000 D.T.)

Conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des épargnes : en cas de réalisation par la société citoyenne de bénéfices nets ou excédents à la fin de chaque exercice :

- Réserver 15 % sous la forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

- Réserver 20 % aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Possibilité de distribution des bénéfices et excédents dans une limite ne dépassant 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Emploi du surplus au développement de ses activités à l'échelle locale.

Le nom de l'agence bancaire dans laquelle les fonds de souscription seront déposés : l'agence B N A à la Chebba.

Délai ouvert pour la souscription : du 15 mai 2023 au 25 juillet 2023 avec possibilité d'anticiper la clôture de la souscription en cas de son accomplissement avant échéance. Formes de convocation à l'assemblée générale constitutive et lieu de son déroulement : l'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 13 Août 2023 à 11 heures du matin au Parc pour famille et enfant sis à la Chebba sur convocation à publier dans le journal officiel de la République Tunisienne et sur les pages de deux quotidiens en plus l'affichage de l'annonce aux sièges de la délégation et de la municipalité de la Chebba.

Les fondateurs :

- Néji Marzouk : 98278421

- Makram Othman : 22902828

- Rim Ismaïl : 20727136

- Issam Nasri : 29428552

- Yaser Haddad : 98374791.

2023X00541SODB1

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**NOTICE LEGALE**
**Société Magasin Général SA**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
**Identifiant Unique** : 0033128 W
**Siège social** : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis
Tél : +216 71 126 802/ Fax : +216 71 257 503

**Augmentation de capital de la Société**
**Magasin Général SA «SMG» de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars**
**Nombre de titres à émettre :**
- 5 218 750 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de nominal 1 dinar au prix d'émission de 10 dinars

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/03/2023 et du Conseil d'Administration du 27/03/2023

**1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur**

| | |
|---|---|
| **Dénomination sociale** | Société Magasin Général S.A. |
| **Siège social** | 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis |
| **Téléphone** | +216 71 126 802 |
| **Fax** | +216 71 257 503 |
| **Site Web** | https://mg.tn/ |
| **Forme juridique** | Société anonyme |
| **Date de création** | 04/10/1988 |
| **Durée** | 99 ans à compter du jour de sa constitution |
| **Identifiant Unique** | 0033128 W |
| **Exercice social** | Selon l'article 32 des statuts, l'exercice social commence le premier (1er) janvier et finit le 31 décembre de chaque année. |
| **Nationalité** | Tunisienne |
| **Objet social (art 3 des statuts)** | La société a pour objet :<br>- L'importation, l'exportation, l'achat, la transformation, le conditionnement, le transit, la vente en gros et en détail, la représentation commerciale des produits en tout genre et notamment tous produits agricoles, alimentaires, de consommation domestiques, d'équipement et assimilés et ce par tous modes et canaux de distribution.<br>- L'importation et la vente de meubles et l'ameublement.<br>- La création d'une centrale d'achat opérant pour les sociétés du groupe et éventuellement dans une deuxième étape, pour le compte de commerçants, distributeurs en gros ou en détail qui adhéreraient à cette centrale d'achat, soit dans le cadre de la franchise soit dans tout autre cadre. |

| | |
|---|---|
| | - L'exploitation directe et par des tiers de chaînes de grandes surfaces et de magasins commerciaux pour son propre compte, pour le compte de tiers et/ou en gérance liée ou libre sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger.<br>- Assurer la gestion et les prestations de conseils en matière de gestion de chaînes commerciales et de grandes surfaces sur le territoire de la République Tunisienne et à l'étranger.<br>- Le transport routier de marchandises pour le compte d'autrui.<br>- La location des véhicules de transport routier de marchandises à autrui.<br>- L'exploitation de l'activité de restauration avec ses dérivés<br>- Et enfin de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles à capital fixe ou variable, d'apport, de commandite, de souscription ou l'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement ou généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement. |
| **Capital social** | Le capital social de SMG s'élève à 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions ordinaires de nominal un (01) dinar entièrement libérées |
| **Régime fiscal** | Droit commun |
| **Lieux de consultation des documents de la société** | Au siège social de la société situé à 28 Rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis |
| **Tribunal compétant en cas de litige** | Tunis |
| **Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing** | M. Walid Zouaghi<br>Directeur Général Adjoint de la société SMG<br>Tél : +216 29 505 532/ Fax : +216 71 257 503<br>E-mail : walid.zouaghi@smg.com.tn |

**2. <u>Membres des organes d'Administration et de Direction</u>**

**2.1. Membres des organes d'Administration** :

| Membres | Qualité | Représenté par | Mandat | Adresse |
|---|---|---|---|---|
| M. Ahmed Farhat BEN GHAZI(1) | Président | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| M Tahar BAYAHI(2) | Membre | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| M. Taieb BAYAHI(2) | Membre | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| M. Yahia BAYAHI(2) | Membre | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| M. Moez JOUDI(3) | Membre | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| M. Fethi BEN MOUSSA(4) | Membre | Lui-même | 2021-2023 | Tunis |
| Société MED INVEST COMPAGNY(2) | Membre | M Hédi BACCOUR | 2022-2024 | Tunis |
| M. Laurent Georges LECLERC(5) | Membre | Lui-même | 2021-2023 | DAKAR |
| M. Mohamed Mehdi MAAZOUN(6) | Membre | Lui-même | 2022-2024 | Tunis |
| Madame Anne-Pascale CHARLES (7) | Membre | Elle-même | 2023-2024 | France |

(1) Décision de l'AGO du 01/06/2015 en tant qu'administrateur. Selon la décision du CA du 20/04/2021, il a été nommé en tant que président du CA pour le reste du mandat de M. Taher BAYAHI (qui s'est terminé avec la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2021). Ce mandat a été renouvelé selon la décision de l'AGO du 14/06/2022.

(2) Décision de l'AGO du 30/08/2007 et renouvellement de l'AGO du 14/06/2022

(3) Décision de l'AGO du 20/05/2010 et renouvellement de l'AGO du 14/06/2022

(4) Décision de l'AGO du 28/05/2019 et renouvellement de l'AGO du 29/06/2021

(5) Décision de l'AGO du 29/06/2021

(6) Décision de l'assemblée élective du 15 /07/2022, puis sa cooptation par le conseil daté du 31/08/2022 jusqu'à l'approbation de sa désignation par la prochaine AGO qui statuera sur les comptes 2022

(7) Cooptation par le conseil daté du 14/03/2023 en remplacement de Johanna HASS VAN DORSER. De ce fait, la société s'engage à ce que la nomination de Mme Anne-Pascale CHARLES soit soumise à l'approbation par la prochaine AGO et ce, conformément aux dispositions de l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales.

**2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société :**

| Membre | Fonction au sein de la société | Mandat / Date d'entrée en fonction | Adresse |
|---|---|---|---|
| M. Fahd CHAOUCH* | Directeur Général | Du 14/12/2022 au 13/12/2025 | Tunis |
| M. Walid ZOUAGHI** | Directeur Général Adjoint | Du 20/02/2023 au 13/12/2025 | Tunis |
| M. Moez JOUDI | Président du Comité Permanent d'Audit | 12/08/2014 | Tunis |

* Décision du CA du 13/12/2022

** Décision du CA du 20/02/2023

**2.3. Contrôle :**

| Commissaires aux comptes | Adresse | Mandat |
|---|---|---|
| Cabinet Horwath ACF représenté par Monsieur Nouredine Ben Arbia, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie | 35 Rue HédiKarray, Immeuble Permétal Centre Urbain Nord, Tunis, 1082 Tunisie<br>**Tél** : +216 71 236 000<br>**Fax :** +216 71 236 436<br>**E-mail :** office-acf@crowe.tn | 2019-2021(1) |
| Cabinet AMC ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Fehmi Laourine, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie | EY Tower-Avenue Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis<br>**Tél** : +216 31 342 111<br>**Fax** : +216 70 164 810<br>**E-mail** : tunisoffice@tn.ey.com | 2022-2024(2) |
| Cabinet Zahaf& Associés représenté par Monsieur Mahmoud ZAHAF, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie | Rue du lac Toba, Immeuble Bougassas - Les Berges du Lac-1053 – Tunis.<br>**Tél** : +216 71 962 514<br>**Fax :** +216 71 962 595<br>**E-mail :** cabinet.zahaf@zahaf.fin.tn | 2022-2024(3) |

(1) Nomination décidée par l'AGO du 07/06/2007 renouvelée par l'AGO du 20/05/2010, du 28/06/2013, l'AGO du 28/06/2016 et l'AGO du 28/05/2019

(2) Nomination décidée par l'AGO du 20/05/2010 et renouvelée par l'AGO du 28/06/2013, l'AGO du 28/06/2016, l'AGO du 28/05/2019 et l'AGO du 14/06/2022.

(3) Nomination décidée par l'AGO du 14/06/2022

**3. <u>Renseignements relatifs à l'émission</u>**

**3.1. Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;

- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires;

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;

- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

**3.2. Objectifs de l'émission :**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;

- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;

- améliorer la trésorerie.

**3.3. Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars

- Prix de souscription : 10 dinars

- Catégorie des actions : ordinaire

- Forme des actions : nominative

**3.4. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

**3.5. Droit préférentiel de souscription :**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**- A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**- A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

**3.6. Jouissance des actions émises :**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2023**.

**3.7. Période de souscription :**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023** inclus[1].

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalités. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

**3.8. Etablissements domiciliataires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

**3.9. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

**3.10. Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

**3.11. Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 11 481 250actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

**4. <u>Renseignements généraux sur les titres émis</u>**

**4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

**4.1. Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

**4.2. Régime fiscal applicable : droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

**4.3. Marché des titres :**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

**4.4. Cotation des titres :**

*** Cotation en bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

*** Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

*** Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **15/05/2023** au **14/07/2023** inclus[1]. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

**4.5. Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

**4.6. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit du **15/05/2023** au **14/07/2023**2 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

**4.7. Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

[2]Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 14/07/2023 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission, visé par le CMF, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023R00955SANB2

---

## SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

**Nomination d'un séquestre**

La société Aladin de gestion et commerce société SARL ; registre de commerce auprès du tribunal première instance de Tunis 1 numéro B151381998 ; numéro fiscal 326169/H/A/M/000 sise à Ain Zaghouan 27 rue Osman Bahri route de la Marsa km 10.

Il a été déposé dans deux copies sous le numéro D1523898. Suite au procès d'une audience datée le 23/3/2023 et enregistrée à la recette des finances la Goulette le 6/4/2023 reçu numéro 44903 qui a nommé Mr Mehrez Ben Salah Jeidi CIN numéro 00057319 comme nouveau séquestre au lieu de Mr Bilel ben Mehrez Jeidi qui a été publié au JORT en date du 10/5/2012 sous le numéro 56 page 3069.

Le nouveau séquestre à tous les pouvoirs complets et indéfinis dans la société indiquée.

2023R00953SRLB2

**SOCIETE FOOD PACK TRADING**

**Sarl en liquidation**

**Liquidation définitive Totalement exportatrice et Non résidente**

**Capital : Cent cinquante mille dinars tunisiens (150 000 DT)**

**Siège : Route de Gabès, km 9, cité Thyna, rue Kerkenah, 3084 Sfax**

**Identifiant unique : 1377435 W**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 Mars 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 29 Mars 2023 enregistrement n°23700601 quittance n°M018026 déposé au registre national des entreprises sous le n°2023101261 du 20 Avril 2023, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes définitifs et la clôture des opérations de liquidation.

- Donner quitus entier, définitif et sans réserve au liquidateur pour sa mission.

2023X00544SRLB2

---

**Société OVOPACK**

**SARL au capital de 2.974.000 dinars Route de Tunis km 23 Ghraba Sfax**

**I.U : 1292818Q**

Suivant PV de l'AGE daté le 5/10/2022 enregistré le 27/3/2023 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°2301643 quittance n°M001814, et suivant contrats de cession des parts sociales datés le 5/10/2022, M. Mekki Meher Zouari a vendu la totalité de ses parts (62312 parts) qu'il détient dans la société OVOPACK à :

- M. Sofien Saddoud 31156 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/03/2023 sous n°23101641, quittance n°M001811 et M001813;

- M. Hatem Chaabouni 31156 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/3/2023 sous n°23101639, quittance n°M001808 et M001810 ;

Un exemplaire du PV de l'AGE et des contrats de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 30/3/2023 sous le numéro 202366513.

2023X00550SRLB2

---

**SOCIETE OVOPACK DE COMMERCE**

**SARL au capital de 20.000,000 D**

**Route de Tunis km 23 Ghraba Sfax**

**I.U : 1453460A**

Suivant PV de l'AGE daté le 5/10/2022 enregistré le 27/3/2023 à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax sous n°23801651 quittance n°M001824, et suivant contrats de cession des parts sociales datés le 5/10/2022, M. Mekki Meher ZOUARI a vendu la totalité de ses parts (500 parts) qu'il détient dans la société OVOPACK DE COMMERCE à :

- M. Sofien Saddoud 250 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/03/2023 sous n°23101648, quittance n°M001820 et M001821 ;

- M. Hatem Chaabouni 250 parts suivant contrat de cession des parts enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 27/3/2023 sous n°23101645, quittance n°M001816 et M001818 ;

Un exemplaire du PV de l'AGE et des contrats de cession des parts a été déposé au centre national du registre des entreprises le 30/3/2023 sous le numéro 202366517.

2023X00551SRLB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat du 10 Avril 2023 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 14/4/2023 n°23200470 quittance M017370.

Monsieur Safwen Ben Ali Abidi a vendu à Mr Hamza Triki et Mr Aymen Insayria le Fonds de Commerce sis à RESIDENCE TABARKA CENTRE N°46 - Tabarka.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT au Bureau de l'Avocate Maître Chrigui Hanen, sis au 36 rue Habib Bourguiba Tabarka.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa et La Presse du 12/4/2023.

2023T00408FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 13/02/2023 quittance sous le numéro 23200199 n°M006523 Monsieur Zouheir Aouaini titulaire de CIN n°07792358 délivrée le 22/01/2008, Faouzi Aouani titulaire de la CIN 07812722 délivrée le 19/7/2017, Aouani Basma titulaire de CIN 07893105 délivrée le 22/3/2005, Aouaini Moez titulaire de la CIN n°07884798 délivrée le 8/11/2017 cèdent à Madame Hasnaoui Aicha, CIN n°02492707 délivrée le 25/02/2016 la totalité du fonds de commerce affecté comme librairie sis à la route 07 mcheikh Tabarka.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi wadii sis à 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux (le Quotidien, Achourouk) le 5/3/2023.

2023R00816FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 12/4/2023, enregistré à la recette des finances de Ksibet El Medyouni le 13/4/2023 sous le numéro 23200467, quittance n°MO15191, Mr Jamal bettayeb demeurant à Ksibet El Medyouni rue Elhedi Ammar a vendu à Monsieur Anoir Ben Ali demeurant à Ksibet El Medyouni rue de Maghreb, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé au marché local de Ksibet El Medyouni (local n°1).

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce dans les délais légaux.

Un extrait de cette vente est publié au quotidien Echourouk du 19/4/2023.

2023S00475FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances à kalaa kebira le 11/4/2023 quittance numéro M025904 Mr Farid Ben Khelifa Bougerra a cédé à Mr Houssem Eddine ben Said Zorgati demeurant à l'avenue Salah Eddine Bouchoucha - 4000 Kalaa Kebira - Sousse, la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Fast-food sis à l'avenue 20 Mars Kalaa Kebira. Annonce parue dans le journal Echourouk du 19/4/2023.

Les oppositions seront reçues au local de l'acquéreur du fonds de commerce susmentionné dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT.

2023S00479FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP en date du 28/3/2023 enregistré à la recette des finances d'Erriadh Sousse sous le n°23201024 quittance n°M025283 Mr Noureddine Ben ennacer Ben Mouhamed Ellabben CIN°04051674 a vendu le fonds de commerce (Boucherie) à Mr Firas Ben Mohsen Ben Abdessalem Aouled Ahmed Ben Ali CIN°12837475 demeurant à Rue Ettaoufik Cité Erriadh Sousse.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 18/4/2023.

Les oppositions sont reçues dans 20 jours entre les mains de l'acquéreur sis à Cité Erriadh Sousse.

2023S00485FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kébili le 7/3/2023 quittance n°M005823 enregistrement n°23201077 M. Ali Hmad titulaire de la CIN n°04893762 a vendu à M. Sabri Ben Fraj titulaire de la CIN n°04921393 la totalité du fonds de commerce constitué d'un local commercial situé à cité Nalut Kébili.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 15/3/2023.

2023X00545FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous-seing privé daté le 15 et 23 Mars 2023 enregistré à la recette des finance rue El Arbi Zarouk Sfax le 4/4/2023 quittance n°M019129 enregistrement n°23200894, chacun de Mohamed Mahdi, Lamia, Emna, Mohamed, Fathi, Ezzedin et Ahmed Kharat et Sihem Djaziri, demeurant tous à Sfax ont vendu et cédé à Monsieur Hassen Kharat, titulaire de la CIN n°08187819 demeurant à Sfax la totalité du fonds de commerce d'une épicerie sise à la Route de Mharza cité Elhabib n°2097 à Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres .Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 14/4/2023.

2023X00549FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 7/4/2023 et enregistré à la recette des finances d'Almenzeh 6 du 17/4/2023 sous n°23102926, quittance n°M056801 Mrs Skander El Hattab demeurant au 25 rue Ebn Aljazzar Kelibia a cédé tout le fonds de commerce dont l'objet tout commerce sis au 68 avenue Othmen Ebn Afen Elmenzah 8 Ariana pour la société la MAISON DE FETES SARL, identifiant unique 1515875P sise au 68 avenue Othmen Ebn Afen Elmenzah 8 Ariana. Les oppositions doivent être déposées dans les délais de 20 jours à partir de la date de publication au jort au siège de la société ci-dessus mentionné.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 20/4/2023.

2023401004FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 11 Avril 2023 à la recette des finances de Mareth sous le n°23200445 quittance n°2018117, Monsieur Imed Ben Abdelhamid Salem, CIN n°03385299, pharmacien, Immatriculé au RNE sous le n°A2217202006, IU n°0347707C, ayant son domicile à l'Avenue Habib Bourguiba, Metouia Gabès, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que pharmacie de nuit, dans le local n°29 sis à l'avenue de l'environnement Zarat Mareth, Gabès, à Madame Meriem Bent Youssef Ben Othman GUIZA, CIN n°05883870, pharmacienne, ayant son domicile à rue Ibnou El Haithem - Tebelbou - Gabès.

Les oppositions se feront au domicile de l'acheteuse sis à rue Ibnou El Haithem - Tebelbou Gabès, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la publication au JORT.

La publication de la vente a été insérée dans le journal le Quotidien en date du 19 avril 2023, sous la référence IP223/3664.

2023401011FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte de donation établi par le maître Khaled Feki et son assesseur le maître Salem Sadaoui le 13/4/2023, page 44 n°50/35, enregistré au journal mensuel, enregistrement périodique des notaires conformément à l'article 88 du registre d'enregistrement et du timbre fiscal. Mme Kaouther Bent Seif Allah Ben Mohamed Noureddine Bech Hamba, cède par donation à Mr Hatem Ben Bechir Ben Abdelkader Essid tout le fonds de commerce vente des produits Electronique et Electroménager, avec ses éléments corporels et incorporels, sis au 36 avenue Taher Ben Ammar El Menzeh 9.

Toutes les oppositions doivent se faire dans vingt jours (20 jours) à partir de la parution du présent avis au journal officiel à l'adresse du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée aux quotidiens : «Achourouk» et «Le Quotidien» du 25/4/2023.

2023401015FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances, cité administrative, Ariana le 13/02/2017 sous n°17200867 quittance M014478, monsieur Amor ben Hassen Garchi C.I.N n°00487716 du 6/01/2001 demeurant à 11, rue Ali Ibn Zied, Ariana, a vendu à monsieur Baligh ben Mokhtar ben Kacem TROJET, C.I.N. n°08301135 du 17/02/2006 demeurant à 11 Rue Ali Ibn Zied, Ariana. La totalité du fonds de commerce destiné à la vente de volaille, exploité au local sis au 6 rue Ibn Mandhour, Ariana.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteur élisant domicile au 6 rue Ibn Mandhour, Ariana, et ce, au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien paru le 18 Avril 2023.

2023401022FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 7 avril 2023 et enregistré à la recette des finances du Kef le 10 avril 2023 sous le numéro 23201484, numéro de reçu M019059.

Madame Leila Bent Mohamed Ben Naceur Boughanmi veuve de Mokhtar Ben Selem Lamouchi a cédé à Monsieur Ahmed Fakhri Ben Mohamed Farouk Ben Mahmoud Ouerghui demeurant aux arcades le Kef la totalité d'un fonds de commerce affecté au commerce de la vente des téléphones portables et leurs accessoires, exploité dans le local numéro 16 sis au marché des détails numéro 02 avenue Habib Bourguiba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'acquéreur dépose un duplicata du présent acte à l'adresse du fonds de commerce où s'effectueront les oppositions dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

La publication a été faite au journal quotidien Echourouk le 20/4/2023 page 13 de l'annexe.

2023401035FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 28/3/2023 signé le 5/4/2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika le 6/4/2023, quittance n°M025370, sous n°23200941, Mr. Anis Ben Chedhli Berrzouga, demeurant à 31 Rue Souki Belkhir Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Nacer Ben Jaafer coin Place Mahmoud Khnissi n°04 Beb El Khadhra Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme. Emna Bent Mohamed Ferchichi demeurant à 08 Rue Nakhli Halfaouin Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Ghadhab Anis à son adresse : 10 Rue Brésil Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du : 20/4/2023.

2023401040FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 28/3/2023 signé le 5/4/2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika le 6/4/2023, quittance n°M025376, sous n°23200942, Mr. Anis Ben Chedhli Berrzouga, demeurant au 31 Rue Souki Belkhir Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Nacer Ben Jaafer coin Place Mahmoud khnissi Beb El Khadhra Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme. Emna Bent Mohamed Ferchichi demeurant à 08 Rue Nakhli Halfaouin Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Ghadhab Anis à son adresse : 10 Rue Brésil Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/4/2023.

2023401041FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 29/3/2023 signé le 5/4/2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika le 6/4/2023, quittance n°M025385, sous n°23200943, Mr. Anis Ben Chedhli Berrzouga, demeurant à 31 Rue Souki Belkhir Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Nacer Ben Jaafer coin Place Mahmoud Khnissi n°04 bis Beb El Khadhra Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme. Emna Bent Mohamed Ferchichi demeurant à 08 Rue Nakhli Halfaouin Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Ghadhab Anis à son adresse : 10 Rue Brésil Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du : 20/4/2023.

2023401042FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 29/3/2023 signé le 5/4/2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika le 6/4/2023, quittance n°M025388, sous n°23200944, Mr. Anis Ben Chedhli Berrzouga, demeurant au 31 Rue Souki Belkhir Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Nacer Ben Jaafer coin Place Mahmoud Khnissi Beb El Khadhra Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme. Emna Bent Mohamed Ferchichi demeurant à 08 Rue Nakhli Halfaouin Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Ghadhab Anis à son adresse : 10 Rue Brésil Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/4/2023.

2023401043FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 29/3/2023 signé le 5/4/2022 et enregistré à la recette des finances Beb Souika le 6/4/2023, quittance n°M025393, sous n°23200945, Mr. Anis Ben Chedhli Berrzouga, demeurant à 31 Rue Souki Belkhir Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Rue Nacer Ben Jaafer coin Place Mahmoud Khnissi n°06 Beb El Khadhra Tunis, avec ses éléments corporels et incorporels à Mme. Emna Bent Mohamed Ferchichi demeurant à 08 Rue Nakhli Halfaouin Tunis.

Toutes les oppositions se font entre les mains du Maître Ghadhab Anis à son adresse : 10 Rue Brésil Belvédère Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 20/4/2023.

2023401044FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un Fonds de Commerce**

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira daté du 19/4/2023 n° d'enregistrement 23301138 quittance n°M027235 Mrs Béchir Ben Khalifa Harhira et Sofien Ben Béchir Harhira ont loué à Mrs Khalil Ben Naceur Khadhraoui et Mohamed Ben Mokhtar Ghenichi tout le fonds de commerce exploité pour vente prêt à porter sis au n°05 rue Sidi El Morjani Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année renouvelable à partir du 20/3/2023 au 20/3/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 26/4/2023.

2023T00411FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**«Gérance Libre»**

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 31/3/2023 sous n°23302155 Quittance n°M041754. Mr Hsan Ben Ameur Dhmaied, titulaire de la CIN n°02871248 et MF : 1051849/J a loué à Mr Haykel Ben Fredj GHAZEL, titulaire de la CIN n° 05533850, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café dénommé «Café la Fontaine» sis à Maison des jardins Port El Kantaoui, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée d'un an renouvelable à partir du

01/5/2023 au 30/4/2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/4/2023.

2023S00481FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association sportive**

Le nom de l'association : L'Association sportive pour les jeux individuels à Douar Houch

Siège de l'association : salle des sports individuels Naassen.

Objectifs :

- Formation et coaching des jeunes

- Encouragez les jeunes et développez leurs capacités physiques et techniques

- Aider les jeunes à atteindre le plus haut niveau sportif.

Spécialités : Taekwondo

Membres :

Président de l'Association : Hamza Masoud

Secrétaire générale : Amal Alawi

Trésorière : Monira Mahjbi

Membre : Abd Salam Bounawara

Membre : Houssem Mahjbi

Membre : Kais Saad Lawi.

2023R00962APSF1

**Déclaration**

Nom de l'association : Association Du Progrès Des Hommes De Troupe Et Des Officiers De Rang Retraités

Adresse : Boite Postale N°16 Ibn Khaldoun El Hamma sud 6060

Ses objectifs sont sociaux :

1. Participation aux activités volontaires dans tous les domaines

2. Soutenir les familles des blessés, des martyrs de l'armée est les civiles si possibles

3. Programmation d'activité dans tous les domaines Pour les familles des retraités de l'armée

Tout en respectant le règlement juridique.

Président de l'Association : Aderrazak Amiri

Secrétaire général : Ahmed Benassi

Trésorier : Mohamed Ayad.

2023R00966APSF1

## Homologation de résolutions

**Mise à jour de syndic des copropriétaires**

**RESIDENCE SLIM CENTER**

Suivant procès-verbal, enregistré à la recette des finances à Sousse le 24 novembre 2022 sous n°22704144 Quittance n°M076020. Il a été décidé ce qui suit :

1- Election d'un nouveau bureau syndical : Raja Chikhaoui (bloc A) Mohamed Chikh Hsan (bloc B) Karim Ben Ahmed (bloc C) Mme Monia Khalfallah (bloc D) Lylia Bicha (bloc C).

2- Election du président du bureau syndical : Mme Lylia Bicha

3- Fixation du mode de fonctionnement du bureau syndical : une autonomie de gestion et de finance pour chaque bloc

4- Détermination des nouveaux tarifs de cotisation au syndic.

5- Date d'entrée en fonction du nouveau bureau syndical : le 01/01/2023.

2023S00476APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Fethia El Ouedreni CIN 03596535 demeurant au n°1 Rue Ali Ben Ghthahem Gabès et au N°K08, Immeuble CNRPS, Avenue Mohamed Ali Gabès.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°16742 le 17/9/2019 du tribunal de 1ère instance de Gabès et signifiée par l'huissier notaire maître Mohamed Taha Aissaoui le 08/10/2019 sous le n°9712.

2- Hypothèque d'un montant de 68.000.000dt en vertu du contrat de prêt enregistré le 27/7/2015 à la recette des finances rue Boulbaba M'rabet Gabès (Quittance n°037095, Enregistrement n°15604520) inscrite au registre foncier de Médenine sur titre foncier n°30384 nommé «Fida» le 01/9/2015 dépôt Médenine vol 04, n°2817.

5) Saisie exécutoire : procès-verbal de saisie exécution par huissier notaire maître Mohamed Taha Aissaoui le 02/02/2023 sous le n°27861 et inscrit au registre foncier le 8/3/2023 dépôt Médenine, vol 1 m/2023, n°1491.

6) L'immeuble mis en vente : Titre foncier n°30384 Médenine situé dans le plan d'aménagement urbain Midoun Djerba dénommé «FIDA» d'une superficie égale à 170m² consistant en un terrain clôturé et contenant une maison ancienne d'une superficie de 67m² délimité au sud, est et ouest par des habitations et au nord par une voie publique.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt au profit de la BH bank inscrite le 15/6/2007 vol 05 Médenine n°3261.

- Hypothèque d'un montant de 42.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 16/12/2008 vol 09 Médenine n° 5297 augmenté à 73.000.000dt inscrite le 30/09/2010 vol 08/2010 Médenine n°4862.

- Hypothèque d'un montant de 68.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 01/9/2015 vol 04 Médenine n° 2817.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 113.345.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 29 Mai 2023 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2023T00409VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Le mardi 23 mai 2023 (23/5/2023) à 9h du matin et suivants, il sera procédé devant le tribunal de 1ère instance de Tunis 1 à la vente de l'immeuble suivant :

La partie saisissante : Banque Tuniso-koweitienne, sise à l'avenue Mohamed V n°10, identifiant unique au registre national des entreprises n°00123575.

La partie saisie : Monsieur Aymen Ben Mohamed Arbi Lamine, débiteur qui a élu domicile à la cité Mohamed Ali Immeuble M4 Appartement n°47, Radés, Ben Arous.

L'avocat poursuivant : "Maître Ferjani Abdessatar, Avocat à la cour de cassation, demeurant au 34, Avenue Louis Braille, 1er étage, Bur. B1-1, Le belvédère, Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°91035 Tunis d'une superficie de 56 m² sise à la rue Saida Ajoula n°6-7 et 8, la vieille ville, Tunis, constituée de deux étages. Le rez-de-chaussée se compose de 04 boutiques et le premier étage se compose d'une maison à usage d'habitation.

La mise à prix : Deux cent cinquante mille neuf cent soixante-seize Dinars (250.976,000 Dinars).

La visite de l'immeuble est possible tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

Observation : Pour toutes informations supplémentaires s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de Maître Ferjani Abdessatar.

NB : Toute personne voulant participer aux enchères, devra au préalable désigner un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2023T00417VEPA1

---

**Vente immobilière**

Le saisissant : Abdelkader El Jebahi, son métier est le travail, demeurant à Médenine, sa résidence d'élection est le cabinet de son avocat M. Khalifa Al-Haddad, l'avocat à Médenine, 65 Rue Habib Bourguiba Médenine.

Le saisi : Mabrouk Chandol, son métier est le travail, et il habite à Gharabat de Zarzis

L'avocat poursuivant : Maître Haddad Khalifa l'avocat 65 rue Habib Bourguiba, Médenine.

L'immeuble saisi :

L'immobilier raisonnable est représenté dans chaque terrain blanc avec une place résidentielle situé dans le quartier Gharabat de Zarzis. Il est représenté dans un terrain de 1147,00 mètres carrés sur lequel un bâtiment avec un rez-de-chaussée a été construit avec une zone couverte de 152 mètres carrés et se compose de deux maisons, d'un hall, d'une salle de bain, d'une cuisine et d'une cour (cour).

Il y a aussi un entrepôt dans la propriété du côté tribal ouest, et à côté du lieu d'habitation, un entrepôt de 50,85 mètres carrés. Il contient également une pistache pour conserver l'eau de pluie située dans le côté ouest souterrain de l'habitation, et au milieu de celui-ci du côté est se trouve un couloir menant à l'habitation raisonnable pour cela, un couloir privé 65,00 m de long et 4 mètres de large en bordure Tous les biens à l'intérieur, à l'ouest, à l'est et à la qibla appartiennent à d'autres

La mise à prix : Le prix a été fixé à Quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-cinq dinars (90.525.000 d) Selon le rapport de l'expert, M. Nour Eddine Elabedi, en date du 17/01/2023, délégué par autorisation du Président du Tribunal de Première Instance de Médenine n°173548, en date du 13/12/2022, outre les frais cité par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu devant le Tribunal de Première Instance de Médenine, le lundi cinq du mois de juin de l'an deux mille vingt-trois (5/6/2023) à neuf heures du matin et les suivantes.

A noter : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et ayant consigner le tiers du prix d'ouverture ou par un chèque attestant de la disponibilité du solde. Ainsi Il est également possible de visiter et d'inspecter la propriété raisonnable tous les jours de la semaine pendant les heures de travail.

2023R01003VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Cabinet maître Adel Ansi**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Bourguiba Gafsa**

**Tél. : 76 201 003**

**MF : 0852940 B / P**

Le créancier poursuivant : BH Bank société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Taoufik ben Mohamed Sghayer ben Mansour Yahyaoui, sa profession avocat, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine, titulaire de la CIN n°04224618 délivrée le 21/07/2000.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour de cassation, son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba, Gafsa

L'immeuble saisi à vendre : le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°23495 Kasserine dénommé «el jala» sis à cité el fath à Kasserine, consistant en un logement d'une surface de 518 m².

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 422.700.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi : Hypothèque et commandement au profit de BH Bank

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 22/5/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Kasserine à son siège au palais de la justice de Kasserine.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2023R01004VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de Maître Walid KANZOUL**

**Avocat près la Cour de Cassation**

**02 rue de Sfax 2ème étage Bureau N°10 Ben Arous**

**(GSM N° 97 569 791)**

**(Matricule Fiscal 1555289/Y)**

Partie poursuivante : Mounira Bent Khemaies Bouallegue, sans travail, demeurant à Fouchana gouvernorat de Ben Arous, en qualité de créancière et poursuivante.

Partie saisie : Mohamed Ben Boujemaa ben Ali Tlili Agriculteur, demeurant à la Zriba village gouvernorat de Zaghouan, en qualité de débiteur et partie saisie.

Avocat poursuivant : Maître Walid Kanzoul, Avocat près de la Cour de Cassation (MF N°1555289/Y), bureau sis au 02 rue de Sfax 2ème étage Bureau N°10 Ben Arous.

Désignation du bien à vendre : L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terrain plus ou moins triangulaire, superficie totale est de 189 m² sur une partie est édifiée une petite maison d'une superficie couverte de 72 m² qui comporte 2 chambres, une cuisine et un wc, le sol des 2 chambres et en béton armé, le sol de la cuisine est couvert par un parterre, une partie des murs de la maison est faite par les grosse pierres, l'autre partie est faite par les briques, L'espace non couvert dont sa superficie est 117 m² et le sol est couverte du béton armé, la maison est équipée des fournitures nécessaires ainsi que l'eau potable et l'électricité, l'immeuble est délimité comme suit :

Au nord Houcine Tlili, à l'ouest une rue, à l'Est Hédi Tlili et au Sud une rue.

Mise à prix : Quarante trois mille neuf cent vingt dinars (43 920 d 000) outre les frais et honoraires de poursuite.

Date et lieu de la vente : Le Lundi vingt neuf mai deux mille vingt trois (29/05/2023) par devant la chambre des criées du Tribunal de 1ère instance de Zaghouan à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au Greffe du tribunal.

Observations : Toute personne désirant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner le 1/3 de la Mise à Prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable les Etrangers doivent être munis d'une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de la Région exigée par la Loi.

2023R01035VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Avocat poursuivant**

**Rue d'Algérie Sousse**

**Matricule fiscal : 1074597 /G**

Le saisissant : Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui titulaire de la cin 02963440 demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui titulaire de la cin 05501139 demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

L'Immeuble saisi présente 2 sur 11 parts indivises de l'immeuble non immatriculé composé de studio et épicerie sis à rue Bechir Sfar hammam Sousse de surface de 88 m composé de partie habitation cour communicante hall chambre cuisine salle d'eau et douche et épicerie ouvrant à l'extérieur vide de toute préoccupation. La mise à prix a été déterminée à 15 280.909 dinars selon l'expertise de Mehrez Trad les frais sus. Elle revient à neuf mille cent soixante huit dinars 546 millimes (9168.546 d) les frais en sus et ce après rabaissement de quarante pour cent.

Date et lieu de l'adjudication : 29/5/2023 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30h.

Visite des lieux tous les samedi de 9h à midi.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S00483VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°0000221 M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie:

Monsieur Abderrrazak ben Mohamed Hallab, Titulaire de la CIN n°02837719 demeurant à 333 rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°132088 Sousse, située rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse, d'une superficie de 552 m², consistant en une grande villa duplex comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, studio et un jardin.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 01/6/2023 à 9h.

Mise à prix :

Cinq cent quatre vingt dix sept mille cinq cents soixante Dinars (597.560 ,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2023S00484VEPA1

**Vente à l'enchère publique**

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 178.500.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis RNE Identifiant Unique n°00110F.

Le saisi : Zouheir Ben Khalifa Ben Dahmeni Kraeim, titulaire de CIN n°00402985 (caution réelle, solidaire et hypothécaire), demeurant à Ben Arous, Medina Jadida immeuble 82 appartement 3-0.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble seltène azur 4ème étage n°41 Sousse. Mat. Fiscal 806112/L.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du magasin d'une superficie totale de 28m² objet du titre foncier n°3028 Ben Arous ainsi que les parts indivises des parties communes dans tout l'immeuble (46/3938) objet de titre foncier 58900 Tunis.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Jeudi le 25/5/2023 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix : Cent douze mille dinars (112.000.000)

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S00486VEPA1

---

**Vente immobilière**

Le demandeur :

Monsieur Mohamed Habib Mannai demeurant rue Aslam Ibn Elhareth n°04 Cité Echabab Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale n°11890688.

Le défendeur :

Monsieur Mahdi Abidi demeurant à rue Taib Sakli Kairouan sans profession titulaire de la carte d'identité nationale n°11890688.

L'avocat du demandeur :

Maître Mannai Khemaies avocat Société Les Aghlabites des Avocats rue Kadi Noamen Kairouan.

Désignation du bien fonds :

Un Etage sise à rue Taib Sakli Kairouan de surface de 185 mètres carrés composé de 04 pièces et salon cuisine salle de bain et salle d'eau et d'une scierie a16 M2. Il est délimité par un espace qibla qui suit le rez-de-chaussée, et à l'est se trouve Salah Abidi ; Jofa Rue, véranda ; et la propriété des héritiers de Salah Methnani.

Prix d'ouverture : (70636 DT)

La vente a eu lieu le lundi 29/5/2023 à neuf heures du matin et les suivants au cercle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

Visiter la propriété tous les jours de la semaine.

Il n'est pas possible de participer à l'enchère sauf pour ceux qui obtiennent un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiaire d'un avocat.

2023S00487VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Ben Abdallah Rim**

**Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax**

**M.F : 000 PA 808008W**

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, R.C B187881996, RNE 0000110F.

Partie saisie : Chaiib Mohamed, titulaire de la CIN n° 01169081, gérant d'une société, demeurant à l'avenue Majida Boulila bosten Sfax 3002.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain clôturé situé à Sfax, sur la route de Tunis, km 5, impasse chaari, à droite de la route vers Tunis, à environ 400 m de la route principale, sa superficie est d'environ 850 m², sur lequel est édifié une villa en cours de construction d'une superficie de 318 m², elle comprend : Une véranda ouvrant sur le sud menant à une salle de réception et un hall rond au milieu du bâtiment.

A droite de l'intérieur, il y a un salon, 2 halls, un couloir, deux salles de bains sans équipements et une cuisine avec une place pour une armoire murale et une ouverture pour une porte d'entrée donnant sur une véranda sur le coté ouest et une porte qui mène à un entrepôt couvert sur le côté ouest de la propriété d'une superficie de 49 m², Son sol est en ciment et ses murs sont calcinés, il est accessible du coté nord à travers une ouverture pour deux portes, et il a une ouverture pour une porte d'entrée qui mène à un cercle de bâtiments sans toit.

Il y a un bassin dans le coin nord ouest de la propriété, entre la clôture et l'entrepôt

A gauche de l'intérieur, il y a 3 chambres, dont chacune ayant un placard mural et une salle d'eau, une suite parentale qui comprend un couloir avec un petit espace pour un placard mural, une salle d'eau et une pièce avec une porte donnant sur une véranda ouvrant sur le coté Est.

La porte extérieure de la propriété ne se ferme pas, et la propriété est vacante et dans un état de négligence.

La totalité de la propriété est limitée de l'Est par une rue non goudronnée d'où son entrée, de l'ouest par Karray Khaled auparavant, du sud par Chefia Ahmed et du nord par une entrée.

La mise à prix : 475.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 29/5/2023 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2023X00546VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques après saisie immobilière**

**Etude Me Mohamed Tahar Turki**

**Avocat à la cour de cassation**

**31 Avenue Farhat Hached Sfax**

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi vingt-neuf Mai deux mille vingt-trois 29/5/2023 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de

1ère instance de Sfax et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°5701 ventes aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne De Solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Son registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis est B1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Maher Ben Youssef Ben Amor, commerçant, demeurant à el métrai bénin Sfax titulaire de la CIN numéro 08406258 du 18/6/2007. (Débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : la totalité de la moitié nord-ouest de toute la parcelle du terrain agricole sis à la zone de ktétna dhreai ben zied par la route de la saltnia localité d'el amra gouvernorat de Sfax km 11 ayant une forme rectangulaire de superficie totale égale à 16.2 marja complanté de 58 pieds d'oliviers dont 3 lignes du nord-ouest au sud est renfermant chacun 21 pieds âgées entre 8 et 10 ans et 3 creux non plantés du côté sud-ouest.

Elle n'est pas délimitée sauf selon le labour. Selon quelque voisin elle est limitée au sud est par Hosni awled hsan et au nord est par Mabrouk Hamrouni et Ajmi chacun d'un côté et puis par une route goudronnée et du côté nord-ouest par un passage en sable dur et puis par Ibrahim Chéwich la propriété revient à la partie saisie en vertu du contrat d'achat par acte notarié des 2 notaires Adel Gmati et Nassim Chroudi daté du 25/9/2013.

Tous ceci conformément au PV de saisie exécutoire immobilière faite par l'huissier notaire Me Hatem Baklouti le 27/02/2023 sous le n°9218 signifié par la partie poursuivante ci-dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Hatem Baklouti le 28/02/2023 sous le n°9218 Et de l'expertise de Mr Rachid Charfi du 12/12/2022 chargé suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/11/2022 sous le numéro 9761/22, et qui a estimé le prix de la totalité du terrain à 32.400,000 DT et la valeur du terrain revenant à la partie saisie soit la moitié 16.200 ,000 DT. Mise à prix : Seize mille deux cent Dinars (16.200,000 DT) pour la totalité du terrain saisi outre droits et frais.

Observations :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 5.400,000 DT.

- L'autorisation administrative est exigée pour les étrangers.

2023X00547VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière**

**Après réduction de 40%**

**Cabinet de Maître Dhaker Magroun**

**Avocat auprès de la cour de cassation**

**Matricule fiscal : 797021/F**

**4 bis Rue Du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002**

**Tél : 71890398**

**Fax : 71891602**

**Portable : 98267576**

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

Les parties saisies : La société immobilière abou sofiene sise au 25 rue el jazira.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue Du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscal 797021/F

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé paroli Tunis objet du titre foncier n°51205 Tunis se situant à la région de Laaouina 14 rue Sidi Abdelkader gouvernorat de Tunis et est constitué par une habitation comprenant un rez-de-chaussée et un étage supérieur. La superficie de tout l'immeuble est de 432 mètres carrés.

La construction est composée d'un rez-de-chaussée comprenant deux habitations et un parking et cet étage est couvert de marbres de tala, les murs de la cuisine et les toilettes sont recouverts de céramiques, et la terre de parterre. Son état est excellent et bien entretenu, on trouve également une place de parking et une terrasse couverte, la superficie de la première habitation est de 94 mètres carrés et c'est la partie collée au premier édifice sur son coté gauche à partir de son entrée gauche et ayant une porte qui donne directement à la rue et elle est indépendante de tout l'immeuble.

Sachant que l'expert a inséré dans son rapport un plan n°1 concernant le rez-de-chaussée dont il a bien expliqué le contenu des deux habitations. La superficie de la deuxième habitation est 174 mètres carrés et c'est la villa elle-même, la superficie de l'étage supérieur est de 170 mètres carrés et est constitué d'une habitation son parterre est couvert de marbre tala ses vitres sont en aluminium. Les murs de la cuisine, les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre de parterre. Son état est excellent. L'expert a inséré également un plan n°2 relatif à l'étage supérieur et dont il a bien détaillé le contenu de cet étage.

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite par l'expert Adel Khiari selon son rapport en date du 26/9/2021.

Mise à prix : la mise à prix a été estimée à un million cent quatre-vingt et un mille et huit cent dix sept dinars (1.181.817,000 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 23 Mai 2023 (23/5/2023) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue bab bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2023401016VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Amel Bent Hattab Frigui, C.I.N. n° : 08338746, demeurant 47 rue Safa Cité La gazelle Ariana.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Nemri Matériaux de Construction, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

L'immeuble objet de la vente :

Les parts indivises revenant à la partie saisie dans le T.F. n°55191 Tunis il s'agit d'une villa composée d'un rez-de-chaussée sans séparations (Hall), avec une grande porte. L'expert a observé le jour de l'expertise qu'il y a une grande quantité de ciment destinée à la vente. Se trouve aussi un premier étage pour habitation.

L'Immeuble consiste en une parcelle de terrain de 565 m² à vocation d'habitation entouré par une clôture des quatre cotés d'une hauteur de 2,80 m et d'une profondeur de 24,80 m du coté nord et une largeur de 22,76 m, avec une grande porte en métal d'une hauteur de 2,50 m environ et 7 m de largeur, au centre de cette partie qui consiste en la façade de l'immeuble. Au coté gauche se trouve un bâtiment sur un seul niveau d'une superficie couverte de 80 m² environ.

La vocation de l'immeuble consiste en un studio, se situant à Jaafar rue El Ikhlass, en face se trouve la rue Abdelwaheb Bayati.

Les limites : - au Nord : parcelle nue d'une superficie de 300 m². - du coté Sud se trouve la maison du voisin. - à l'Est : la voie publique. A l'ouest : la maison du voisin.

L'expert a conclu qu'il appert de l'hauteur de la construction et du grand portail qui est destiné d'habitude à l'entrée et sortie des grands véhicules de transport pour la même activité de la défenderesse. Elle est destinée pour le dépôt et la vente des matériaux de construction de même l'exploitation du studio qui est en rapport avec la dite activité.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Trois cent trente mille trois cent six dinars (330.306,000) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le lundi 22 mai 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023401020VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble à Hammamet Sud**

**(Après déduction de 40%)**

A la demande de Monsieur Mokhless Ben Youssef, en sa qualité de syndic de la faillite de la société «l'oasis «et représentant des créanciers, ayant son bureau au 55 avenue Khair-Eddine Bacha 2ème étage Montplaisir Tunis; élisant domicile Maître Nabil Daboussi avocat à la cour 5 rue Riadh Mutuelle ville Tunis.

Contre la partie saisie : la Société de promotion touristique "L'OASIS" société anonyme RC : B0717722005 représenté par son syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef dont le cabinet est au 55 avenue Khair-Eddine bacha 2ème étage Montplaisir Tunis.

A la diligence de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour, 5 rue Riadh Mutuelle ville Tunis.

Immeuble à vendre : il s'agit de parts indivises dépendant de 4 titre fonciers sis à Bir bouragba délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul; les dites parts représente une entité touristique d'une superficie totale de 6934 m², qui représente la base immobilière de la boite de nuit connue sous le nom de "l'oasis" et le restaurant mitoyen "Layalina" sis à la zone touristique Hammamet Sud; la dite superficie est délimité par un siège de toutes les côtés avec un entrée principale sur la rue "Beyrouth" dépendant de l'avenue Moncef bey, ou est situé le parking desservant 2 constructions celui du coté ouest représente le restaurant "layalina" et du coté est la boite de nuit "l'oasis" ainsi qu'un parking, un jardin et des zones vertes aménagées.

A noter que le restaurant "layalina" est équipé d'une cuisine aménagée, une grande salle, des sanitaires, et un local technique pour l'électricité, une porte qui donne accès à la boite de nuit "l'oasis" composée de 4 étages, le sous-sol d'une superficie de 743 m², comportant des locaux technique un grand cellier, des vestiaires pour le personnel et des toilettes, le rez-de-chaussée d'une superficie de 1630 m² composé d'un hall principal, une salle d'exposition et 2 bars et des locaux techniques, des sanitaires et des escaliers, le premier étage d'une superficie de 1114 m² composé de plusieurs espace de loisirs et des sanitaires, le deuxième étage d'une superficie de 752 m² composé d'un bar; de locaux administratifs et des toilettes.

Les espaces extérieurs sont aménagés, composé d'un parking et d'un barbecue pour les besoins du restaurant et d'espaces verts.

1/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586628 Nabeul : il s'agit de parts indivises à

hauteur de 3060 parts dans l'indivision du TF 586628 Nabeul fractionné en 5340 parts.

Les parts saisies font partie de la parcelle n°654 sur les quelles est construite la boite de nuit "L'OASIS" sur 4 niveaux (sous-sol, ré de chaussée, 1er et 2ème étage) ainsi qu'une partie du parking et une partie du jardin et une partie du restaurant 'LAYALINA' mitoyen à la boite de nuit du côté ouest.

2/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586172 Nabeul.

Il s'agit de parts indivises à hauteur de 628 parts dans l'indivision du TF 586172 Nabeul fractionné en 8315 parts.

Les parts saisies font partie de la parcelle n°562 sur lesquelles est construit une partie du restaurant "LAYALINA".

3/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°586638 Nabeul

Il s'agit de parts indivises à hauteur de1594 parts dans l'indivision du TF 586638 Nabeul fractionné en 2274 parts.

Les parts saisies font partie de la parcelle n°653 sur lesquelles est construit une partie de la boite de nuit "L'OASIS" ; le jardin des palmiers, un comptoir bar et le barbecue.

4/ Description des parts indivises de l'immeuble objet du TF n°600267 Nabeul.

Il s'agit de parts indivises à hauteur de 1652 parts dans l'indivision du TF 600267 Nabeul fractionné en 21970 parts.

Les parts saisies font partie de la parcelle n°665 sur lesquelles est construit le parking, le jardin et l'entrée du complexe.

La Mise à prix :

La mise à prix de parts indivises des 4 immeubles qui constituent la base immobilière du complexe touristique en tant qu'une entité touristique composé de la boite de nuit "L'OASIS" et le restaurant "LAYALINA" après déduction de 40%; est de 3.465.038,196 dinars ventilés comme suit :

- 2.282.464,679 Dinars pour les parts indivises dépendant des TF 586628 Nabeul et 586172 Nabeul.

- 198.804,780 Dinars pour les parts indivises dépendant du TF 586638 Nabeul

- 983.768,738 Dinars pour les parts indivises dépendant du TF 600267 Nabeul.

Frais en sus et qui seront fixée le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le lundi 29 mai 2023 (29/5/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2023401038VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Maître ADEL HANNACHI**

**Avocat à la cour de cassation**

**6 Rue d'Autriche - Tunis**

**Tél : 71 894 201**

**Fax : 71 894 202**

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la cour de cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365H.

Partie saisie : Lazhar Ben Mohamed MENDIL, Tunisien, né le 02/08/1964 à Nafta, employé, titulaire de la CIN n°03176537, demeurant au 27 Rue d'Iran 2 étage Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Description de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 82,267729589 parts de l'immeuble sis à Tunis 27 Rue d'Iran Tunis, objet du titre foncier n°62920 Tunis dénommé «villa houch» consistant en deux appartements au 2ème étage de l'immeuble composé de RDC et deux étages sis à l'angle rue d'Iran et Rue de l'Inde en face Rue Nelson Mandela prés Avenue Mohamed V, les deux appartements se composent chacun d'un salon, chambre à coucher, salle de bain, cuisine et représentent 82,267729589 parts indivises de 679 parts indivises représentant la totalité de l'immeuble d'une superficie globale de 207 m².

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de soixante dix neuf mille cinq cent Dinars (79500,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 30/5/2023 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 (chambre des ventes immobilières) situé à Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis 1 ou au cabinet de l'avocat poursuivant Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2023401039VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

**Après rabaissement de 40%**

Poursuivant : BH Bank représentée par son Président Directeur Général, siège demeurant à son siège social : à 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Walid Ben Mohamed Ben Habib Loukil titulaire de CIN n°04767691 ayant élu son domicile au n°6 rue ksar Ihamra mutuelle ville Tunis, et à son domicile élu au bureau de son avocat Maître Ahmed Abbes au n°7 rue de l'Autriche 1002 Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire et solidaire

Avocat poursuivant : Maître Jegham Souahil, Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble «ARGENTINA» 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble nommé «ZEMZEM II» objet du titre foncier n° 38960 Tunis, qui s'agit d'une parcelle de terrain n°35 revenant à la partie saisie d'une superficie totale de 883 m² sur laquelle a été construite une villa composée d'un rez-de-chaussée un premier étage d'une superficie de 280 m². Elle se situe dans une Rue liée à l'avenue JUGURTHA Mutuelleville Tunis.

Mise à prix : le prix a été fixé à un million quatre cent quatre-vingt et un Mille quatorze dinars et 800 millimes (1.481014.800 dinars) sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : le Mardi 23 Mai 2023 (23/5/2023) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Tunis.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2023401046VEPA1

## Avis aux créanciers

**Jugement de faillite**

**Règlement judiciaire N°886**

**Société A&B**

**Capital social : 2800.000DT «SARL»**

**RNE : 1520391G**

**Siège social : Avenue Habib Cherita N°14 Cité les Jardins 1002 Tunis**

Le tribunal de première instance de Tunis, a prononcé la mise en faillite de la société A&B avec les conséquences juridiques qui en découlent et a nommé la juge Mme Nadia Ghanmi juge déléguée de la faillite et la désignation de Mr. Jalel Haddad en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier le contenu de ce jugement au registre national des entreprises.

Et selon la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Syndic de la faillite Mr Jalel Haddad à l'adresse suivante : 1 rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél/Fax : 71 277 191 Email : jalel.hadad@planet.tn

Sont exclus les dispositions des créanciers qui ont préalablement déclarés leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire.

2023T00412VEPA2

---

**Ouverture des procédures de redressement judiciaire**

**Société "Medico set Industrie"SA**

**Siège social : Rue Azzouz Agengui, n°15, Mosquée Erraoudha, La Soukra**

**Identifiant unique : 1341040M**

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance d'Ariana en date du 4/4/2023 affaire n°348, il a été décidé l'ouverture de procédures de redressement judiciaire de LA SOCIETE "Medico set Industrie" SA, et la nomination de Mr Mokded Zoghlami en tant qu'administrateur judiciaire sous le contrôle du juge commissaire Mme Rahma Ferchichi pour faire le diagnostic de la situation financière de ladite société et étudier les possibilités d'assistance et élaborer un programme de sauvetage.

Les créanciers de ladite société et tout intéressé doivent produire leurs créances à l'administrateur judiciaire au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis. (Tél : 71.889.549 fax : 71.889.621) et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2023401023VEPA2

**Avis aux créanciers**

**Avis de distribution**

Le greffier de la chambre de distribution au tribunal de 1ère instance de Tunis informe le public qu'un montant de 48.508.730 D consigné à la trésorerie générale le 2/11/2022 suivant quitus n°M030760 va être distribué et ce à la demande de Me Dhouha Louati avocate de Me Oumaima ben Slimane contre Entrepreneur Gharbi Frère affaire n°2067 en conséquence il est à rappeler les dispositions de l'article 468 du CPCC dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit a peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a eu lieu. Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappeler dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents. Le présent avis a été rédigé conformément aux articles 466 et 467 et 468 du CPCC.

2023401025VEPA2

---

**LIQUIDATION REFRIGERATION ET EQUIPEMENT INDUSTRIEL : REI**

**MF : 0022806C**

**Capital social : 92.000 dinars**

**Siège social : Zone industrielle de Grombalia**

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Grombalia en date du 12/4/2023 sous le n°240/195, il a été prononcé la dissolution de la société Réfrigération Et Equipement Industriel : REI et sa liquidation conformément à l'article 46 de la loi relative au redressement judiciaire ainsi que la nomination de Monsieur Mohamed HAOUIDHEK comme liquidateur de la société sous la supervision du juge de liquidation et des mandats de justice auprès du

tribunal de première instance de Grombalia pour réaliser les procédures de liquidation conformément aux articles 28 et suivants du code des sociétés commerciales.

Le liquidateur informe le public que tout créancier éventuel doit présenter une liste de ses créances avec les documents justificatifs au liquidateur à son bureau sis à Centre Dorra Bloc C Etage 2 bureau n°6 Manar 3 - 2091 - Tunis. Téléphone : 71 887 788, Fax 71 887 313 et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Toute déclaration effectuée hors délai ne sera pas recevable.

2023401036VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE/TUNISIE**

**«SCET-TUNISIE»**

**S.A. au capital de 11.100.000 D**

**Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère**

**IU : 0001296M**

**M.F : 0001296MAM000**

Messieurs les actionnaires de la société SCET-TUNISIE sont convoqués le vendredi 19 Mai 2023 à 11 H au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en Assemblée Générale Ordinaire en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022
- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Ratification de la cooptation de trois administrateurs
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Questions diverses.

2023T00410SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 8 juin 2023**

**SOCIETE GS1 TUNISIA**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.000.000 DT**

**Siège social : Immeuble Golden Tower - Centre Urbain Nord 1082 Tunis**

**RC : B121181996**

**Matricule Fiscal : 32 995 E/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la société GS1 Tunisia sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 juin 2023 à 9h30 au siège de la société sis à l'Immeuble Golden Tower Centre Urbain Nord Tunis, déposé auprès du RNE le 4/4/2023 n°20231016419, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité de la société relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers corrigés le 31/12/2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022.

6- Quitus aux administrateurs.

Les documents et les projets de résolutions correspondants à l'Assemblée Générale Ordinaire sont disponibles au siège de la société ci-dessus mentionné.

2023T00413SANB3

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022**

**«Société Industrielle De Décolletage et D'usinage - SIDU»**

**Société anonyme**

**Au capital de 616.500 DT**

**Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020**

**Matricule fiscal : 28638FAM000**

**Identifiant unique : 0028638F**

**CNSS : 84688-07**

Messieurs les actionnaires de la Société «SIDU» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 qui se tiendra au siège social le mardi 23 mai 2023 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2022

3- Approbation des états financiers 2022 et des conventions réglementées

4- Affectation du résultat 2022

5- Quitus aux administrateurs.

6- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

7- Désignation d'un commissaire aux comptes

8- Pouvoirs de formalités.

2023R01002SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUED S.A**

**GP1 Km 12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0035715 T**

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI DAOUED S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Fixation de jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01015SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A.**

**GP1 Km 12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0000767T**

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022

7- Distribution des dividendes.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01016SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE EL MAZRAA MARKET S.A**

**Rue Ibn Bassem 2034 - Ezzahra**

**Identifiant unique : 0035671Z**

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA MARKET S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01017SANB3

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE OASIS S.A**

**GP1 Km 12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0005378F**

Messieurs les actionnaires de la société OASIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Distribution des dividendes.

8- Fixation de jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01018SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE TRANSPOOL S.A**

**GP1 Km12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0035799Q**

Messieurs les actionnaires de la société TRANSPOOL S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01019SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE CARTHAGO S.A**

**Z.I Agareb 3030 BP 34 Sfax**

**Identifiant unique : 0035760Z**

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 11H30 ; au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Fixation de jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01020SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A**

**GP1 Km12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0003003R**

Messieurs les actionnaires de la société LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs

10- Désignation du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01021SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE DE TRANSFORMATION DE METAUX "PAF" S.A.**

**GP1 Km12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0006013G**

Messieurs les actionnaires de la société de Transformation de Métaux «PAF» S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2023 à 15H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01022SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A.**

**GP1 Km12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 0035753A**

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01023SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE AGRICOLE DAKHLA S.A**

**GP1 Km12 Boumhel**

**Identifiant unique : 0035716 V**

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE DAKHLA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01024SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE MED INDUSTRIES S.A**

**GP1 Km12 Ezzahra**

**Identifiant unique : 1005167D**

Messieurs les actionnaires de la société MED INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01025SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE MAGHREB INDUSTRIES S.A**

**GP1 Km12 Boumhel**

**Identifiant unique : 0000953T**

Messieurs les actionnaires de la société MAGHREB INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01026SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DE BATIMENT S.A**

**AGAREB GOUVERNORAT DE SFAX**

**Identifiant unique : 0011407F**

Messieurs les actionnaires de la société COMPAGNIE GENERALE DE BATIMENT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 11H au siège social de la Société

POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01027SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A**

**GP1 Km12 Boumhel**

**Identifiant unique : 1140756B**

Messieurs les actionnaires de la société LES ABATTOIRS DE TUNIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 11H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01028SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE LARIA INT S.A**

**GP1 Km12 Boumhel**

**Identifiant unique : 1102202 G**

Messieurs les actionnaires de la société LARIA INT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2023 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01029SANB3

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**DE LA SOCIETE DE GALVANISATION ET DE TRANSFORMATION DE METAUX «SGTM» S.A**

**Zone Industrielle EL FAHES**

**Identifiant unique : 0737001T**

Messieurs les actionnaires de la société DE GALVANISATION ET DE TRANSFORMATION DE METAUX "SGTM" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/5/2023 à 15H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01030SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023**

**(Avis Modificatif de l'ordre du jour)**

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES**

**ET DE REASSURANCES**

**STAR**

**Société anonyme**

**Au capital de 23.076.930 dinars**

**Siège social : SQUARE AVENUE DE PARIS - TUNIS**

**Identifiant Unique : 002388VPM000**

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne

d'Assurances et de Réassurances "STAR" que suite à l'Avis de Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 18 mai 2023 à 9 Heures à l'hôtel LAICO - sis à l'Avenue Mohamed V - Tunis Place des Droits de l'Homme, paru au JORT n°50 du 26/4/2023 sous le numéro 2023R01012SANB3, et au bulletin du RNE n°84 en date du 26/4/2023 sous le numéro 2023102360, une demande de modification de l'ordre du jour a été proposée.

En conséquence, l'ordre du jour initialement prévu est modifié comme suit :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2022 et approbation des conventions règlementées,

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

6- Ratification de la cooptation des administrateurs,

7- Renouvellement des mandats des administrateurs

8- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes «ECC MAZARS» pour un premier nouveau mandat couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025,

10- Information relative à la désignation du Directeur Général en tant qu'administrateur représentant la STAR au conseil d'Administration de la société La Lyre Immobilière,

11- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les autres termes de la convocation initiale restant inchangés.

2023R01076SANB3

**Convocation**

**Société des produits pharmaceutiques «SO.PRO.PHA»**

**S.A au capital de 7.920,000**

**Matricule Fiscal : 4018 DPM 000**

Les actionnaires de la Société SO.PRO.PHA sont convoqués le Mardi 23 Mai 2023 à l'Hôtel BORJ EDHIAFA route Soukra Km 3 Sfax. A 10 Heures en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration année 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers année 2022.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats 2022.

- Distribution des bénéfices.

- Election du Conseil d'Administration.

- Fixation des jetons de présence.

- Application des dispositions de l'Article 200 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

2023X00554SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**LA CENTRALE LAITIERE DE MAHDIA**

**Société anonyme**

**Capital social : 36.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Dekhila Km 5 Route de Tunis, BP 123. CP 5100 Mahdia**

**Identifiant unique : 0601515 S**

Les Actionnaires de la société la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 20 juin 2023 à dix heures (10 h) à l'hôtel Movenpick Gammarth -la Marsa - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Approbation des conventions règlementées conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6. Jetons de présence.

7. Nomination des Administrateurs.

8. Pouvoirs pour formalités.

2023401017SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**LA CENTRALE LAITIERE DE MAHDIA SOCIETE ANONYME**

**Capital social : 36.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Dekhila Km 5 Route de Tunis, BP 123, CP 5100 Mahdia**

**Identifiant unique : 0601515 S**

Les Actionnaires de la société la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le mardi 20 juin 2023 à douze heures, (12 h) à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'hôtel Movenpick Gammarth - la Marsa - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Modification du seuil minimum pour les emprunts et approbation des nouveaux statuts.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023401018SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hexabyte**

**Société anonyme**

**Au capital de 1 931 131 Dinars**

**Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba - 9000 - Béja**

**Identifiant unique : 760635K**

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 19 Mai 2022 à

10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers pour l'exercice 2022

4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2022 et distribution des dividendes

5. Quitus aux administrateurs

6. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 Tunis.

2023401019SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Arabe de Réalisations Immobilières "SARI"**

**Annule remplace l'annonce N°2023 4967 SAN B3**

**Parue au JORT n°48 du 21/4/2023**

**Société anonyme**

**Au capital : 3.300.000 DT**

**CNSS : N°00224463-05**

**MF : 539528 S/P/M/000**

**Siège social : 71, Rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Bloc C, 4ème étage, Appt. C42 - 1003 Cité El Khadhra - Tunis**

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 19 mai 2023 à 10 heures au siège de l'Arab Tunisian Bank sis aux Berges du Lac 2, Rue La Feuille d'Erable (au rond-point AMI - Ben Yaghlène-Billionaire, Lac 2) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions règlementées de l'exercice 2022 conformément aux articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

7. Fixation du montant des jetons de présences de l'exercice 2022.

8. Renouvellement / Nomination des administrateurs.

9. Renouvellement / Nomination du mandat du commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023401024SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV TRESOR**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Ministre des Finances du 29/10/1996**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**Identifiant Unique : 0587453J/M/N/000**

Messieurs les actionnaires de SICAV TRESOR, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 9 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401026SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du CMF n°12-2005 du 18/05/2005**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**Identifiant Unique : 0970061L/M/N/000**

Messieurs les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 10 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401027SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV OPPORTUNITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**Identifiant Unique : 723761G/M/N/000**

Messieurs les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 Mai 2023 à 11 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401028SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV PROSPERITY**

**Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994**

**Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis**

**Identifiant Unique : 0492665X/M/N/000**

Messieurs les actionnaires de SICAV PROSPERITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 10H30 à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401029SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**TUNISIE SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001**

**Autorisation du ministère des finances du 5 mars 1992**

**Identifiant Unique : 0381567E**

**Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de TUNISIE SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 Mai 2023 à 11 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs de la société

9. Nomination des Administrateurs;

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401030SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV PLUS**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001**

**Autorisation du ministère des finances du 2 Avril 1993**

**Identifiant Unique : 0437870 P**

**Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de SICAV PLUS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 mai 2023 à 11 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022;

2 Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401031SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SICAV ENTREPRISE**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Conseil du Marché Financier N°04-2005 du 16 Février 2005**

**Identifiant Unique : 0916392X**

**Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 18 Mai 2023 à 12 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2022 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs de la société;

9. Nomination de nouveaux Administrateurs de la société;

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023401032SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable**

**Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001**

**Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005**

**Identifiant Unique : 0943109 G**

**Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis**

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE ACTIONS SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 18 Mai 2023 à 10 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

2023401033SANB3

---

**Société Afrique de Marbre SA**

**Capital social : 160 000 Dinars**

**Avenue de la République Thala Kasserine**

**IU : 0827530R**

Les actionnaires de la société Afrique de Marbre SA sont invités pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se déroulera le Mercredi le 17 mai 2023 à 9H au Tribunal de 1ère Instance de Kasserine à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Nomination des Membres de Conseil

- Approbation des EF au 31 décembre 2022

- Réduction du capital social

- Augmentation du capital social

- La mise à jour des statuts.

Les documents de l'Assemblée sont mis entre les mains des actionnaires au siège social.

2023401034SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Galien Pharmaceuticals SA**

**Rue Lac Léman, les Berges du Lac Tunis**

**Capital : 20 095 000 Dinars**

**ID : 1185853V**

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2023 à 9h30 au siège de MAXULA BOURSE sis à Immeuble Regency, rue Lac Léman, Lac 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité, du rapport général du CAC et des EF clos au 31.12.2022

2- Lecture du rapport spécial du CAC relatif à l'exercice 2022

3- Approbation des conventions règlementées

4- Affectation du résultat de l'exercice

5- Quitus aux administrateurs

6- Nomination des membres du Conseil d'Administration

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8- Pouvoir pour formalités.

2023401037SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE MAGHREBINE D'ASCENSEURS ET ASSIMILES SOMAS SA**

**Rue Chatt Erromen - Immeuble Espace Tunis Bloc A - 3ème étage - App. A3.4 A3.5 Montplaisir 1073 Tunis**

**Au capital social : 200.000 DT**

**Identifiant unique : 0345578D**

Messieurs les actionnaires de la Société SOMAS sont invités è assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 24 Mai 2023 à 10H au siège social sis à la Rue Chatt Erommen, Immeuble Espace Tunis, Bloc A, 3ème Etage, APP. A3.4, Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation s'il y a lieu :

- du rapport du conseil d'administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2022;

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Fixation du montant des jetons des présences;

5- Affectations des résultats;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs (2023- 2024 - 2025).

2023401045SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société "ARS TUNISIE S.A."**

**Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances**

**Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba-2080 Nouvelle Ariana - Tunisie**

**RC : B 129547998**

**505002G/A/M/000**

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A. sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 Mai 2023 à 11h, au siège Social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et administratives.

2023401051SANB3

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**SYSTEL**

**SA au capital de 100.000 DT**

**Siège social : 16, Rue Des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana**

**Identifiant unique : 0341640 Z**

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23 Mai 2023 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation :

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2023401057SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Mixte**

**EDUCATION CONSULTING COMPANY**

**S.A au capital de 4.500.000 Dinars**

**Siège social : Rue Hasdrubal, les Jardins de Carthage, Ain Zaghouan, 2046, Tunis**

**Identifiant Unique (M.F) : 1715224W**

Les actionnaires de la société Education Consulting Company sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le lundi 22 mai 2023 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire ;

- Examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 août 2022 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 ;

- Approbation des Conventions Réglementées;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Pouvoirs et formalités.

De la compétence à l'Assemblée Générale extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation à l'assemblée générale extraordinaire ;

- Modification de l'article 30 des statuts ;

- Pouvoirs et formalités.

2023401067SANB3

---

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**HOLDING GENERALE D'EDUCATION TUNISIE**

**S.A au capital de 35.145.000Dinars**

**Siège social : Yasmine Tower Bloc C, 6ème étage, 1082 Centre Urbain Nord, Tunis.**

**Identifiant Unique (M.F) : 1519569Z**

Les actionnaires de la société Holding Générale d'Education Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 mai 2023 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validité de la réunion ;
- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice 2022 ;
- Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 ;
- Affectation du Résultat de l'Exercice clos au 31 août 2022 ;
- Approbation des Conventions Règlementées ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Pouvoir aux fins de formalités.

2023401072SANB3

## Sociétés à responsabilité limitée

**SOCIETE FRERES BEN AYED SARL**

**Au capital de 1.200.000 Dinars**

**Siège social : Route Gremda Km 2 Sfax**

**RNE : 0420693 N**

Messieurs les associés de la Société FRERES BEN AYED SARL, sont convoqués à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 20/5/2023 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2022,
2. Approbation des états financiers et des comptes arrêtés au 31/10/2022,
3. Approbation des conventions régies par l'article 115 du code des sociétés commerciales,
4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/10/2022,
5. Quitus au Gérant,
6. Pouvoirs pour formalités.

2023X00543SRLB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie**

**Avis d'enquête**

**(En application du décret du 30 Mai 1922)**

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 400 kilovolts, d'une longueur d'environ 197 km, reliant le poste à haute tension de Skhira au poste à haute tension de Kondar.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, aux sièges des gouvernorats de Sousse, de Kairouan, de Mehdia et de Sfax à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2023R00976DIVD2

**Perte de titre de propriété**

En vertu d'une déclaration sur l'honneur en date du 26/4/2023, numéro d'enregistrement 2256/2, numéro de reçu 12409, la société "Tunisie Dinde", dont l'identifiant unique est 1157135M route de Tunis km 3 Korba, annonce la perte du titre de propriété numéro 12/20086 titre foncier 10563 Beja, appelé "Sirin" et situé à Majaz al-Bab, province de Béja, d'une superficie totale de la propriété contient une terre blanche agricole avec des olives.

Publier au journal Echourouk le 26/4/2023.

2023R01036DIVD2

**Perte d'un acte de propriété**

Mr Ridha Ben Mohamed Ben Hassen BACCAR, titulaire de la CIN n°04136393, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/11443, objet du titre foncier n°46115 Monastir sis à délégation Jemmel, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Jemmel Nord sous n°243123 le 11/4/2023.

2023S00482DIVD2

**Avis**

Monsieur Gargouri Wajih annonce que le titre de sa propriété concernant un magasin d'une superficie 30 mètres carrés et la moitié à l'indivision d'un étage d'une superficie de 120 mètres carrés situé à la route Saltnia Mil 6 Sfax qui a été fait le 27 août 2011 enregistré le 27 septembre 2011 n°M043807 à l'attestation de deux notaires Rebai Yassine et Kanou Wajdi il a perdu l'acte de donation et il désire se faire délivrer une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67 rue Sidi Belhsan ancienne Médina Sfax au cour de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2023X00325DIVD2

**Avis**

Monsieur Ilyes Mealla déclare par la présente qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain de 1386 m² sise à route Manzel Chaker km 11 Sfax objet d'achat du 20/10/1997 acte notarié de Mohamed Trabelsi et Mohamed Hedi Turki d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2023X00542DIVD2

**Perte d'un titre de propriété**

Monsieur Karim ben Saad ben Saad Sallem titulaire de la CIN n°08839759 délivrée à Tunis le 16 Mai 2015 gérant de la société Nour Elkamar de promotion immobilière titulaire de l'identifiant unique n°1176006K déclare avoir perdu le titre de propriété n°02/81034 relatif au titre foncier n°138292 Sfax et n°02/81041 relatif au titre foncier n°138298 Sfax situé à la délégation de Sekit Eddeyer du gouvernorat de Sfax. Un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°394 et n°395 daté du 24 Avril 2023 par le poste de police national d'Elbosten Sfax.

Les oppositions sont reçues au siège de la dite société dans un délai de 30 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel.

2023X00548DIVD2